



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

44<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 1<sup>re</sup> SESSION

---

# Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

TÉMOIGNAGES

**NUMÉRO 005**

Le vendredi 11 février 2022

---

Président : L'honorable Marc Garneau





## Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

Le vendredi 11 février 2022

• (1305)

[Traduction]

**Le président (L'hon. Marc Garneau (Notre-Dame-de-Grâce—Westmount, Lib.)):** Bonjour à tous.

La séance est ouverte.

[Français]

Je vous souhaite la bienvenue à la cinquième réunion du Comité permanent des affaires autochtones et du Nord.

[Traduction]

Nous recevons aujourd'hui deux groupe de témoins dans le cadre de notre étude sur les obstacles au développement économique autochtone.

Le premier groupe sera composé de Mme Patty Hadu, ministre des Services aux Autochtones, et de M. Dan Vandal, ministre des Affaires du Nord.

Les deux ministres sont accompagnés pour l'occasion de représentants de l'Agence canadienne de développement économique du Nord, du ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord, du ministère des Services aux Autochtones, de l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario, et de Développement économique Canada pour les Prairies.

[Français]

Le deuxième groupe de témoins sera composé de M. Adam Jourdain, directeur général adjoint de la Corporation développement économique Nikanik,

[Traduction]

Mme Dawn Madahbee Leach, du Conseil national de développement économique des Autochtones, et de M. Clint David de la Nunas Corporation.

[Français]

Je demande à tous ceux et celles qui sont sur place de respecter les mesures sanitaires; nous les connaissons bien.

[Traduction]

Des services d'interprétation sont offerts en anglais, en français et en inuktitut. Si jamais vous n'entendez plus l'interprétation, veuillez m'en aviser immédiatement. Vous pouvez utiliser en tout temps la fonction « Lever la main » si vous souhaitez prendre la parole ou signaler quelque chose à la présidence.

Les députés qui assistent à la réunion en personne doivent procéder comme ils le feraient normalement si tous les membres du Comité se réunissaient en personne dans une salle de comité. Lorsque

vous intervenez, veuillez parler lentement et clairement. Lorsque vous n'avez pas la parole, votre micro doit être désactivé.

Je vous rappelle que toutes les observations des députés doivent être adressées à la présidence.

[Français]

Chaque ministre est invité à faire une présentation de cinq minutes. Par la suite, il y aura une période de questions.

[Traduction]

Pour la première série de questions, les députés disposeront de six minutes chacun. Pour les tours suivants, voici l'ordre et le temps alloué à chaque intervenant: Parti conservateur, cinq minutes; Parti libéral, cinq minutes; Bloc québécois, deux minutes et demie; Nouveau Parti démocratique, deux minutes et demie; Parti conservateur, cinq minutes; et Parti libéral, cinq minutes. Si nous arrivons au bout du temps alloué pendant un tour de questions, nous poursuivons la séquence comme prévu.

Je cède maintenant la parole à la ministre Hajdu qui va nous présenter ses observations préliminaires.

**L'hon. Patty Hajdu (ministre des Services aux Autochtones):** Merci beaucoup, monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du Comité. Je suis honorée d'être avec vous pour ma première comparution devant ce comité.

Je vous parle aujourd'hui depuis le territoire visé par le traité Robinson-Supérieur, et plus précisément depuis le territoire traditionnel de la Première Nation de Fort William. Il faut bien sûr souligner également la contribution des Métis dans la région au fil de plusieurs générations.

L'établissement d'une relation renouvelée avec les peuples autochtones du Canada fait partie des grandes priorités de notre gouvernement depuis son accession au pouvoir. Je m'emploie à consolider ces liens en valorisant d'abord et avant toute l'équité, la confiance et l'autodétermination, autant de principes essentiels à l'établissement d'une relation saine et durable.

[Français]

Services aux Autochtones Canada travaille en partenariat avec les partenaires des Premières Nations, des Inuits et des Métis, et ce, partout au pays. Nous visons à offrir des services de grande qualité de façon uniforme, en utilisant une approche qui reconnaît les distinctions entre les communautés autochtones.

[Traduction]

Tout notre travail s'articule autour d'une croyance profonde en l'égalité réelle des chances et des résultats. Le Canada sera un pays plus fort lorsque chacun et chacune aura une chance équitable de réussir. Pour ce faire, il faut notamment progresser vers l'autodétermination à la faveur d'une croissance économique soutenue et veiller à ce que les Autochtones aient accès aux mesures de soutien aux entreprises.

Toutes les collectivités ont besoin d'une base économique solide pour pouvoir croître et prospérer, mais nous reconnaissons qu'il existe des obstacles supplémentaires au développement économique autochtone. Je veux vous parler aujourd'hui de quelques-uns de ces obstacles et des moyens à prendre pour en venir à bout, car il faut bien comprendre la nature des problèmes pour pouvoir travailler ensemble à la recherche de solutions.

Quels sont donc ces obstacles? Tout d'abord, le manque d'accès au capital est l'une des principales difficultés auxquelles sont confrontés les Autochtones qui veulent lancer une entreprise ou la faire croître.

Pour faciliter l'accès au capital, l'Association nationale des sociétés autochtones de financement administre le Programme d'entrepreneuriat autochtone qui fournit quelque 25 millions de dollars par année en capitaux propres pour permettre à des entrepreneurs autochtones de contracter des prêts commerciaux à un coût abordable. C'est également dans le cadre du Programme d'entrepreneuriat autochtone que l'on offre le nouveau Fonds de croissance autochtone doté d'un budget de 150 millions de dollars. Ce fonds géré et conçu par les Autochtones est une importante initiative de redressement économique qui permettra aux entreprises autochtones d'avoir accès à une source de capitaux totalement indépendante.

Les entreprises autochtones continuent de ressentir les effets négatifs de la COVID-19 qui s'ajoutent aux obstacles auxquels elles étaient déjà confrontées avant la pandémie. Bien que le Conseil canadien pour l'entreprise autochtone ait indiqué la semaine dernière que la situation s'améliore, de nombreuses entreprises autochtones continuent d'être affectées négativement.

Pour combler les lacunes des initiatives de relance économique destinées à l'ensemble de la population dans le contexte de la COVID-19, notre ministère offre aux entreprises autochtones des mesures de soutien ciblées depuis le début de la pandémie. Services aux Autochtones Canada a investi quelque 890 millions de dollars dans ces mesures afin d'appuyer les entreprises autochtones. Cette aide vient s'ajouter aux programmes généraux visant à favoriser le développement économique et aux autres mécanismes de soutien mis en place par le gouvernement du Canada auxquels les entreprises autochtones peuvent également avoir accès dans le cadre du Plan d'intervention économique pour répondre à la COVID-19.

Parmi ces mesures de soutien ciblées, notons le Fonds d'appui aux entreprises communautaires autochtones qui vient en aide aux entreprises admissibles inuites, métisses et des Premières Nations dont les revenus ont diminué en raison de la pandémie.

En Colombie-Britannique, ce fonds a permis d'offrir un soutien d'urgence indispensable de plus de 2 millions de dollars à l'établissement St. Eugene Golf Resort & Casino à Cranbrook. Cette entreprise appartenant à cinq Premières Nations est l'une des pierres d'assise importantes de l'industrie touristique régionale. Elle procure de l'emploi à plus de 200 personnes, y compris de nombreux

membres des Premières Nations. On a ainsi aidé l'entreprise à éponger ses frais d'exploitation fixes ainsi que les coûts supplémentaires engagés pour l'adaptation à la pandémie et la préservation des actifs.

L'hôtel se prépare maintenant à ouvrir ses portes au printemps et, bien que l'industrie touristique ne soit pas pleinement relancée, l'aide financière obtenue du Fonds d'appui aux entreprises communautaires autochtones a contribué au maintien de cette entreprise communautaire et des emplois qu'elle offre localement.

Comme je suis également la ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario (FedNor), je dois absolument souligner que le Fonds d'aide et de relance régionale continue d'aider les entreprises et les organisations autochtones à atténuer les répercussions de la pandémie et à relancer leurs activités. FedNor joue un rôle essentiel en offrant un soutien bien senti à ses clients autochtones dans leurs efforts continus de planification, de développement économique communautaire et de renforcement des capacités.

Services aux autochtones Canada a aussi consenti des investissements pour aider les communautés autochtones à éponger les pertes de revenus autonomes attribuables à la pandémie. L'Initiative de revenus autonomes dans les communautés autochtones a aidé à compenser partiellement la baisse de ces revenus pour que les communautés métisses, inuites et des Premières Nations puissent continuer à offrir à leurs membres les programmes communautaires de base et les services essentiels.

Notre ministère a aussi multiplié les actions en vue d'éliminer les obstacles qui se dressent devant les entreprises autochtones qui souhaitent participer aux marchés publics fédéraux. En août 2021, nous avons mis à jour la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones et annoncé un nouvel objectif obligatoire pour l'ensemble du gouvernement. Ainsi, les entreprises détenues et dirigées par des Autochtones doivent obtenir une proportion d'au moins 5 % de la valeur totale des contrats fédéraux.

Nous allons poursuivre la collaboration avec nos partenaires autochtones afin d'élaborer une approche à long terme pour transformer l'approvisionnement auprès de leurs entreprises.

[Français]

Les entreprises établies dans la communauté autochtone peuvent également faire face à un manque d'accès aux territoires et aux infrastructures adéquates. Les entrepreneurs autochtones peuvent éprouver des difficultés à trouver un espace physique pour mener leurs affaires et à accéder aux réseaux d'affaires. De plus, leur accès à l'électricité et à une connexion Internet est peu fiable. Enfin, ils peuvent avoir de la difficulté à acheminer les marchandises vers les marchés, en raison de l'éloignement et des infrastructures routières médiocres ou non disponibles. Il s'agit de problèmes complexes.

Notre gouvernement travaille en étroite collaboration avec les Autochtones et les organismes de partout au pays pour s'attaquer aux causes profondes de ces obstacles et pour améliorer les réseaux économiques globaux.

● (1315)

[Traduction]

**Le président:** Madame la ministre, auriez-vous l'obligeance de conclure?

**L'hon. Patty Hajdu:** Merci, monsieur le président.

Nous continuons de travailler avec les communautés autochtones pour remédier aux inégalités qui entravent le développement de leurs entreprises. Quand les économies et les peuples autochtones prospèrent et s'épanouissent, c'est tout le Canada qui en ressort gagnant.

*Meegwetch. Merci. Thank you. Qujannamiik*

**Le président:** Merci, madame Hajdu.

Monsieur Vandal, vous avez cinq minutes.

**L'hon. Dan Vandal (ministre des Affaires du Nord):** Merci. Je suis heureux d'être parmi vous aujourd'hui.

*Tansi.* Bonjour.

Je vous parle depuis mon bureau de circonscription de Saint Boniface—Saint Vital à Winnipeg, patrie de la nation métisse et territoire visé par le Traité n° 1.

[Français]

Je vous remercie de m'avoir invité à comparaître aujourd'hui pour discuter du développement économique autochtone.

Je suis accompagné Paula Isaak, présidente de l'Agence canadienne de développement économique du Nord, par Serge Beaudoin, sous-ministre adjoint des Affaires du Nord, et par Mohan Denetto, conseiller exécutif à Développement économique Canada pour les Prairies.

En tant que ministre des Affaires du Nord, ministre responsable de Développement économique Canada pour les Prairies et ministre responsable de l'Agence canadienne de développement économique du Nord, j'ai eu l'occasion d'écouter les partenaires autochtones, qui m'ont fait part des obstacles auxquels ils sont confrontés en matière de développement économique.

L'accès au développement des compétences et aux possibilités d'éducation est souvent limité par l'infrastructure, par la connectivité, par le logement, et j'en passe. Notre gouvernement continue à faire des progrès en ce qui a trait à l'élimination de bon nombre de ces obstacles. J'aimerais d'ailleurs donner quelques exemples à cet égard.

[Traduction]

L'accès à l'éducation de qualité pour les jeunes est essentiel non seulement pour leur réussite personnelle, mais aussi pour la prospérité des économies locales et pour le Canada dans son ensemble. C'est une question qui me tient à cœur depuis l'époque où, comme conseiller municipal à Winnipeg, j'ai guidé l'élaboration de la stratégie pour les jeunes autochtones, la première du genre au Canada, et pour avoir été moi-même travailleur social et intervenant auprès des jeunes au Centre Mamaweyatitan, en plein cœur de Winnipeg.

Nous consentons de nouveaux investissements en éducation dans le Nord. Nous fournissons des fonds pour la construction d'un pavillon des sciences à l'Université du Yukon et pour transformer le collège Aurora en université polytechnique, en plus d'injecter 13 millions de dollars dans le Centre Dechinta pour la recherche et l'apprentissage. J'ai en outre annoncé la création d'un groupe de travail sur l'éducation postsecondaire qui formulera des recommandations quant aux moyens à mettre en oeuvre pour combler l'écart entre le Nord et le Sud pour ce qui de l'éducation et de la formation professionnelle.

CanNor joue un rôle particulièrement important auprès des entreprises autochtones des différents territoires. Au cours des trois dernières années, plus de 60 % du financement offert par CanNor est allé à des bénéficiaires autochtones. CanNor a notamment investi dans des projets de développement des pêches à petite échelle au Nunavut. Réalisés en partenariat avec les associations de chasseurs et de trappeurs, ces projets soutiennent la recherche exploratoire sur les pêches côtières aux fins du développement d'entreprises commerciales de pêche appartenant à la communauté dans trois ha-meaux.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, nous avons investi dans le projet pilote de Cheetah Resources sur les terres rares de Nechalacho. Nous appuyons ainsi l'exploitation durable des ressources en partenariat avec la Det'on Cho Corporation, l'organe de développement économique de la Première Nation des Dénés Yellowknives.

Au Yukon, nous appuyons une entreprise autochtone locale, Grandma Treesaw's Bannock and Catering Services, pour la réalisation d'un projet d'un an visant l'exportation aux États-Unis d'un mélange sec pour la préparation de la bannique.

Notre gouvernement collabore avec différents partenaires pour la gestion et la remise en état de sites contaminés, une initiative qui va améliorer les perspectives d'emploi, de formation et d'entrepreneuriat pour les nations autochtones et les résidents du Nord.

Les entreprises autochtones des Prairies doivent composer avec des difficultés tout à fait uniques. Nous y déployons donc des programmes d'investissement afin de favoriser la croissance économique et la prospérité. Les Services de développement des entreprises autochtones soutiennent l'entrepreneuriat au stade initial pour les entrepreneurs et les établissements commerciaux autochtones nouveaux ou déjà en affaires.

À Churchill, au Manitoba, le groupe Arctic Gateway contribue aux activités d'entretien du chemin de fer de la baie d'Hudson. Environ 70 % des employés de ce groupe sont autochtones.

Nous sommes conscients qu'il y a encore beaucoup à faire, mais nous savons que la diversification et l'innovation sont des éléments clés dans notre quête de résilience et de réconciliation. Pour atteindre ces objectifs, il faut permettre à nos partenaires autochtones d'avoir leur mot à dire. C'est justement pour cette raison que nous avons mis en place le Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord. Tous ensemble, nous nous employons à élargir les perspectives à long terme pour la protection du riche environnement naturel du Nord, le développement de communautés plus saines, la prise en compte des droits et des intérêts des peuples autochtones et le soutien à une économie diversifiée, durable et dynamique pour le Nord et l'Arctique.

● (1320)

[Français]

Encore une fois, je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de comparaître devant le Comité.

Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

*Qujannamiik. Merci beaucoup. Thank you.*

**Le président:** Merci beaucoup, monsieur le ministre Vandal.

Nous passons maintenant au premier tour de questions.

[Traduction]

Monsieur Schmale, vous avez six minutes.

**M. Jamie Schmale (Haliburton—Kawartha Lakes—Brock, PCC):** Merci beaucoup.

Bonjour à tous nos témoins et merci aux deux ministres d'avoir accepté de comparaître devant le Comité pour discuter de ce sujet très important. Comme nous avons pu l'entendre lors de nos séances précédentes et comme vous l'avez vous-même signalé dans vos observations, il ne saurait y avoir de véritable réconciliation avec les Autochtones sans qu'il y ait également réconciliation sur le plan économique.

Nous allons donc partir de ce principe. Dans le cadre de cette première étude, nous avons accueilli récemment des témoins qui nous en ont dit davantage à ce sujet, notamment quant à la nécessité de mettre l'accent sur l'économie, l'approvisionnement public, les programmes de soutien et l'accès aux marchés pour les entreprises.

C'est dans ce contexte que j'aimerais que nous parlions, madame Hajdu, des plans de reprise des activités et du Programme d'entrepreneuriat autochtone. Selon le rapport sur les résultats de votre ministère rendu public ce mois-ci, vous vous étiez fixé l'objectif modeste d'augmenter de 2 % le nombre d'entreprises autochtones créées ou prenant de l'expansion. Vous avez raté cette cible avec une diminution de 6,92 %. Je note cependant que vous expliquez que le nombre net d'entreprises créées pourrait encore diminuer en raison de la fermeture de nombreuses entreprises autochtones, mais qu'il devrait augmenter par la suite avec la levée de certaines mesures temporaires.

Étant donné ces résultats, pouvez-vous nous dire, madame la ministre, à quel moment votre gouvernement mettra-t-il enfin en oeuvre un plan pour mettre un terme aux exigences et aux restrictions fédérales de telle sorte que les entreprises autochtones puissent se remettre de la pandémie et prospérer de nouveau?

**L'hon. Patty Hajdu:** Merci beaucoup

Nul doute que la pandémie a été synonyme de contraintes pour toutes les collectivités aussi bien que pour les entreprises, et particulièrement pour celles des localités éloignées et difficiles d'accès. Je tiens d'abord à remercier les dirigeants autochtones qui, partout au Canada, ont tout mis en oeuvre pour assurer le bien-être de leurs citoyens...

**M. Jamie Schmale:** Une date, madame la ministre; je vous demande simplement une date. Merci.

**L'hon. Patty Hajdu:** Il m'est difficile de répondre sans fournir certains éléments contextuels, monsieur le président.

**Le président:** Vous pouvez répondre, madame la ministre.

**L'hon. Patty Hajdu:** Merci.

Parmi les mesures extraordinaires qui ont été prises, il y a un fonds de secours auquel les communautés ont pu avoir accès pour faire rapidement le nécessaire afin de protéger leurs citoyens contre la COVID-19. Un travail incroyable a été accompli en ce sens dans les différentes régions du pays au moyen d'un éventail de mesures.

Il va de soi que la pandémie s'est traduite par des difficultés pour les entreprises autochtones, comme ce fut le cas pour celles de toutes les autres collectivités. Malgré les ressources considérables déployées par Services aux Autochtones Canada, un soutien qui s'est chiffré en centaines de millions de dollars pour les entreprises autochtones, en plus des autres mesures de redressement liées à la

pandémie, bon nombre de ces entreprises connaissent encore des temps difficiles. Nous serons là pour aider les entreprises autochtones au sortir de cette crise. Au fil de l'évolution des mesures sanitaires, nous demeurons prêts à les soutenir. Nous appuierons les entrepreneurs autochtones de tout le pays tant et aussi longtemps que cela sera nécessaire.

**M. Jamie Schmale:** Merci, madame la ministre. Avez-vous une date approximative à nous donner pour la levée des restrictions fédérales?

**L'hon. Patty Hajdu:** Je vais seulement vous dire une chose. Nous avons depuis longtemps deux objectifs en tête. Nous voulons, premièrement, protéger la santé des Canadiens et des Autochtones, et, deuxièmement, protéger l'économie. Comme mon collègue de l'opposition le sait fort bien, on ne peut pas avoir une économie forte si les gens souffrent de la COVID-19.

Il s'agit donc de trouver un juste équilibre entre ces deux objectifs en veillant à ce que les mesures de soutien nécessaires soient en place pour la reprise économique sans toutefois négliger la protection des Canadiens contre la COVID-19.

**M. Jamie Schmale:** Très bien, madame la ministre.

Dans votre rapport ministériel, on indique qu'il y a eu 1 076 entreprises nouvellement créées ou soutenues. Combien y avait-il d'entreprises nouvellement créées parmi ces 1 076? Quelle proportion des 890 millions de dollars est allée à la création de nouvelles entreprises, plutôt qu'au soutien à celles que l'on essayait de maintenir à flot?

**L'hon. Patty Hajdu:** Je vais demander à Madame Fox, notre sous-ministre, de vous donner tous les détails à ce sujet.

**Mme Christiane Fox (sous-ministre, ministère des Services aux Autochtones):** Merci beaucoup, monsieur le président et madame la ministre.

Je peux d'abord confirmer que ce sont les bons chiffres pour ce qui est des entreprises nouvellement créées. Pour situer les choses dans leur contexte, disons que 3 658 entreprises ont reçu des fonds en vertu des mesures mises en place pendant la pandémie. Il s'agissait dans bien des cas d'entreprises des secteurs de la construction et de l'exploitation des ressources naturelles. Le tiers d'entre elles étaient majoritairement détenues par des femmes.

Voilà donc pour quelques précisions sur l'aide offerte par l'entremise des différents programmes mis en place par le ministère dans le contexte de la pandémie.

Merci.

• (1325)

**M. Jamie Schmale:** Merci.

Il y a un autre élément qui me préoccupe, madame la ministre, dans le rapport sur vos résultats. Je parle du pourcentage de communautés des Premières Nations dont les revenus ne provenant pas du gouvernement fédéral représentent 25 % ou plus des revenus totaux. Vous aviez une cible de 18 % que vous avez dépassée par pas moins de 49 points de pourcentage, ce qui serait tout un accomplissement si ce n'était de la mise en garde suivante :

En raison des lacunes concernant les données disponibles et des répercussions de la COVID-19 qui continuent d'évoluer, un échantillonnage aléatoire a été utilisé pour produire une estimation...

Étant donné l'utilisation d'un échantillon pour faire une estimation et l'écart entre le résultat obtenu et la cible... Je dois dire d'abord et avant tout que ces résultats ne semblent pas très clairs.

Indépendamment du fait que les objectifs établis n'ont pas été atteints ou confirmés par des données, et ce, dans une forte proportion — 35 vs 49 —, quand comptez-vous corriger ces graves lacunes pour qu'il y ait un obstacle de moins au développement économique autochtone?

**L'hon. Patty Hajdu:** Je vais peut-être faire quelques observations d'ordre général avant de laisser Mme Fox vous fournir de plus amples détails sur cet élément statistique.

Je peux simplement vous dire que notre gouvernement consent des investissements sans précédent en faveur de données et de recherches que les Autochtones peuvent générer, gérer et s'approprier. C'est un objectif important pour nous. En fait, nous devons travailler depuis beaucoup trop longtemps en dépit de lacunes considérables quant aux données accessibles et malgré des investissements insuffisants dans la génération de données à l'initiative des Autochtones suivant les principes de propriété, contrôle, accès et possession. Notre gouvernement a un plan pour rectifier le tir. Le budget de 2021 prévoyait d'ailleurs des investissements substantiels pour que nous puissions y parvenir.

Peut-être puis-je demander à notre sous-ministre de vous fournir une réponse plus détaillée concernant cet élément particulier.

**Le président:** J'ai bien peur que nous n'en ayons pas le temps. Les six minutes sont écoulées.

Le deuxième intervenant est M. McLeod, qui dispose de six minutes.

**M. Michael McLeod (Territoires du Nord-Ouest, Lib.):** Merci, monsieur le président.

Je remercie les deux ministres de se joindre à nous. J'ai vraiment aimé les exposés. Ils étaient assurément très informatifs et intéressants.

J'ai travaillé aux questions autochtones pendant la majeure partie de ma vie adulte et j'essaie d'améliorer la qualité de vie de la communauté dans laquelle je vis et des communautés du Nord. À l'âge de 17 ans, j'assistais aux réunions des conseils tribaux. On y discutait à l'époque de certaines des questions dont nous parlons encore aujourd'hui.

Beaucoup d'efforts ont été déployés pour ramener ce qui a été perdu. Dans les Territoires du Nord-Ouest, nous avons maintenant 14 tables qui parlent de revendications territoriales, de régime foncier, d'autonomie gouvernementale et d'indemnisation. Ce sont tous des sujets importants et nous devons réparer certains des torts qui nous ont été causés. Nous avons également fait beaucoup de progrès sur le plan du partage des recettes de l'exploitation des ressources et de la participation obligatoire au processus. Tout cela est important.

Cependant, nous avons besoin que certains changements soient apportés. J'ai été très heureux que la nouvelle politique financière sur l'autonomie gouvernementale voie le jour. Elle a été élaborée dans le cadre d'une approche collaborative avec les peuples autochtones et c'est un bon document.

Je voulais demander à la ministre si elle peut me dire de quelle façon ce document — que l'on appelle le livre vert — couvre le dé-

veloppement économique et en quoi ce sera bénéfique pour les peuples autochtones.

**L'hon. Patty Hajdu:** Je veux tout d'abord dire que le député a raison. Je pense que notre gouvernement est celui qui a le plus délibérément pris des mesures pour favoriser la réconciliation. Il a mentionné certains des principaux éléments à cet égard, qui comprennent les revendications territoriales, l'indemnisation et le modèle de partage des recettes de l'exploitation des ressources qui change le développement économique partout au pays.

Je vais céder la parole à la sous-ministre, qui répondra de façon plus précise à la question.

**Mme Christiane Fox:** Merci.

Le ministre et moi avons récemment discuté avec l'un des chefs de ce que l'autodétermination peut représenter au chapitre de la croissance économique et de l'emploi. Lorsque la collectivité de Whitecap, en Saskatchewan, a établi son code foncier dans le cadre d'un accord sur l'autodétermination et l'autonomie gouvernementale avec le gouvernement fédéral, le taux de chômage est passé de 70 à 7 % environ.

L'autonomie gouvernementale offre des possibilités. Nous pouvons favoriser certaines de ces possibilités liées au développement économique grâce à la conclusion d'accords sur les revendications territoriales et le partage des recettes de l'exploitation des ressources, et en tenant compte de tous les aspects du développement économique. Un certain nombre de nos programmes tentent de promouvoir cela, mais il faut une approche pangouvernementale pour que les communautés bénéficient du développement économique.

• (1330)

**M. Michael McLeod:** J'ai une autre question, qui s'adresse à M. Vandal cette fois-ci. Elle porte sur le programme des mines abandonnées et les possibilités qu'il crée pour les entreprises et les peuples autochtones et pour le développement des compétences.

Monsieur Vandal, le Programme de remise en état des mines abandonnées du Nord constitue un élément important de votre ministère. Je pense qu'environ 2,2 milliards de dollars étaient prévus dans le budget de 2019 pour l'assainissement des sites.

Cela inclut un certain nombre de mines. La mine Giant est l'une d'entre elles, et probablement l'une des plus importantes. En août dernier, vous avez signé des accords avec les Dénés Yellowknives. Il y a aussi, par exemple, la mine Silver Bear et les champs pétroliers de Norman Wells qui vont faire l'objet d'une remise en état. Beaucoup de travaux de remise en état seront effectués dans les Territoires du Nord-Ouest.

Pourriez-vous peut-être faire le point sur les résultats auxquels mèneront ces accords que vous avez signés avec les Dénés Yellowknives? Quelle importance revêtent ces types de projets pour les entreprises autochtones et pour la prospérité économique du Nord?

**L'hon. Dan Vandal:** Le gouvernement a mis en place un programme décennal de 2,2 milliards de dollars pour assainir les mines contaminées et abandonnées partout dans le Nord. Il y a eu des investissements importants et il continuera d'y en avoir. Le but des programmes est de veiller à que les terres et les eaux soient assainies pour les prochaines générations. Il nous incombe de veiller à ce que ce soit les nations autochtones qui vivent aux alentours des sites miniers, ainsi que les autres habitants du Nord, qui bénéficient des emplois, de l'approvisionnement et des bénéfices découlant de l'assainissement.

Au cours des deux ou trois dernières années, vous et moi, ainsi que la ministre Bennett, qui a fait un travail remarquable dans ce dossier, avons établi un très bon partenariat avec les Dénés Yellowknives pour l'assainissement de la mine Giant. C'était vraiment l'un des moments les plus tristes de l'histoire du Canada: la terre a été exploitée et de l'arsenic a tout simplement été jeté partout sur le territoire et dans l'eau et absorbé par les peuples autochtones. C'est une partie très triste de l'histoire du Canada, qui a été, franchement, ignorée pendant trop longtemps.

Ce n'est plus le cas. Nous sommes à la table avec le ministre des Relations Couronne-Autochtones: moi, vous, à titre député de la région et, surtout, les Dénés Yellowknives. En tant que personne, en tant que député, je ne serai pas satisfait tant que le gouvernement du Canada ne présentera pas d'excuses aux Dénés Yellowknives.

Nous travaillons en partenariat. Il y a un grand leadership sur place avec vous et les Dénés Yellowknives. Nous allons continuer de travailler avec le ministre des Relations Couronne-Autochtones et le premier ministre à ce programme très important.

**Le président:** Merci, monsieur le ministre, merci, monsieur McLeod.

[Français]

Madame Gill, vous disposez de six minutes.

**Mme Marilène Gill (Manicouagan, BQ):** Merci, monsieur le président.

Tout d'abord, j'aimerais remercier les ministres de leurs témoignages.

Ma première question s'adresse à la ministre Hajdu.

Madame Hajdu, vous avez mentionné que l'une des nécessités, en matière de développement économique des Premières Nations, était d'avoir accès à des capitaux. J'oserais ajouter que c'est exactement le cas depuis 1876.

J'aimerais savoir si son gouvernement a l'intention de vaincre les obstacles sur le plan du développement économique, notamment en matière de modifications législatives.

[Traduction]

**L'hon. Patty Hajdu:** Merci beaucoup, madame Gill.

Tout d'abord, oui, notre gouvernement a mis l'accent sur l'autodétermination, en utilisant tous les outils qu'il a à sa disposition, y compris les mesures législatives, l'équité dans le financement, la réduction, de différentes manières, des écarts qui existent depuis trop longtemps pour les peuples autochtones.

Je suis profondément consciente de l'importance de cette position, non seulement en ce qui concerne l'accent que met notre gouvernement libéral sur la réconciliation, mais aussi les obligations du gouvernement du Canada en vertu des traités et des promesses faites aux peuples autochtones depuis le point de contact. J'estime qu'il est de notre responsabilité de respecter ces engagements et de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour aider les communautés à se décoloniser, faute d'un meilleur terme.

• (1335)

[Français]

**Mme Marilène Gill:** Tout ce que vous nous dites présentement est très informatif, madame la ministre, mais ma question était plus concise. Vous avez des obligations, bien entendu, mais avez-vous

un plan? Avez-vous la volonté d'apporter des modifications législatives?

[Traduction]

**L'hon. Patty Hajdu:** Il s'agit d'une question générale. Je ne sais pas si la députée parle de... Évidemment, oui. Comme vous le savez, une loi sur les services à l'enfance a été adoptée par la Chambre. Nous avons proposé des mesures législatives sur la santé. Il y a des mesures législatives qui sont envisagées et auxquelles nous travaillons qui concernent le maintien de l'ordre. En fait, tout cela a pour objectif principal...

[Français]

**Mme Marilène Gill:** Madame la ministre, je parlais plus précisément d'un plan pour l'avenir. Il est certain qu'on pourrait parler de ce qui a été fait par le passé et qui, j'ose l'imaginer, va aider le développement économique des Premières Nations, mais qu'est-ce qu'on entend faire dans l'avenir?

[Traduction]

**L'hon. Patty Hajdu:** Madame Gill, par l'intermédiaire de la présidence, je veux dire que je parle de l'avenir, en fait. Il s'agit de créer des collectivités fortes et dynamiques qui disposent des outils dont elles ont besoin pour déterminer les choses par elles-mêmes, conformément aux promesses que les colons européens ont faites aux peuples autochtones il y a tant d'années. Toutes les communautés travaillent dans l'optique de leur autodétermination, parfois en groupe, parfois individuellement, afin de créer un avenir meilleur pour leurs enfants et leurs petits-enfants grâce à des mécanismes qui comprennent des mesures législatives favorisant leur autodétermination concernant des aspects essentiels tels que l'éducation, les soins de santé et le bien-être des enfants.

[Français]

**Mme Marilène Gill:** Je vous remercie, madame la ministre. Je suis désolée de vous bousculer sans cesse, mais il y a tellement de questions que nous voudrions poser. Nous aimerions bien prendre tout notre temps, mais ce n'est pas possible.

Je vois qu'il n'y a pas vraiment de plan concernant le menu législatif. Je vais donc aborder d'autres sujets avec vous.

Par exemple, vous avez parlé d'équité. Je me demandais s'il y avait une équité dans l'aide accordée. Il peut s'agir d'aide financière, mais l'aide peut aussi prendre la forme de programmes ou de politiques. Peut-être y a-t-il des distinctions entre les communautés non seulement des Premières Nations, mais également des Métis et des Inuits.

Il serait plus difficile de parler ici d'égalité, mais pouvez-vous nous dire si cette aide est équivalente, à tout le moins, ou s'il y a vraiment des disparités entre chacune des communautés? Le cas échéant, quelles sont ces disparités et pourquoi existent-elles?

[Traduction]

**L'hon. Patty Hajdu:** Monsieur le président, c'est une très grande question. Bien sûr, il y a des inégalités au sein des communautés autochtones et entre elles ainsi qu'entre les communautés non autochtones et autochtones. Un certain nombre de facteurs contribuent...

[Français]

**Mme Marilène Gill:** Madame la ministre, ce n'était pas ma question. Je m'excuse de vous interrompre, mais je voudrais seulement la reformuler.







**M. Gary Vidal:** Désolé, mon temps est tellement limité. Je ne veux pas être impoli.

Passons à l'objectif en matière d'approvisionnement pour un instant. Cet objectif figurait dans les lettres de mandat de la ministre des Services aux Autochtones dans le passé, mais il ne figure pas parmi les vôtres. Le seul endroit où il apparaît dans les lettres de mandat est dans celle de la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement.

On parle de tout ce qui se passe en ce moment et de ce plan. Pour être honnête avec vous, cela semble excitant. Cet objectif de 5 % n'est pas nouveau; il est là depuis un certain temps. Que réussissons-nous à faire actuellement? Quel est le pourcentage réel des achats qu'on atteint à l'heure actuelle?

**L'hon. Patty Hajdu:** Je vais céder la parole au ministre Vandal dans un instant, car il voudra peut-être ajouter quelque chose, mais je répète qu'un objectif de 5 % est un objectif ambitieux et qu'il faut en rendre compte, comme l'a souligné le sous-ministre. Il y aura des mesures que tous les Canadiens pourront voir, pour déterminer comment le gouvernement atteint cet objectif avec les peuples autochtones.

• (1350)

**M. Gary Vidal:** Quel est-il en ce moment, madame la ministre?

**L'hon. Dan Vandal:** Puis-je vous répondre?

**M. Gary Vidal:** Si vous pouvez être bref, s'il vous plaît. Il y a une autre question très importante que je souhaite poser.

Où en sommes-nous par rapport à l'objectif de 5 %?

**L'hon. Dan Vandal:** Tous les ministres sont engagés dans le processus d'approvisionnement. Je fais partie du caucus autochtone, avec M. McLeod et Vance Badaway, et nous exerçons des pressions sur l'administration depuis longtemps. Je sais qu'il y a place à beaucoup d'amélioration, mais notre gouvernement est déterminé. Tous les ministres ont à cœur la réconciliation, et je crois que la réconciliation vient avec le développement économique...

**M. Gary Vidal:** Je m'excuse, monsieur le ministre. Je ne veux pas vous interrompre, mais de toute évidence, vous ne répondez pas à ma question. Je veux vraiment poser la dernière.

Les membres du Conseil de gestion financière des Premières Nations nous ont parlé du concept de monétisation et du fait qu'il s'agit d'un outil qui pourrait être utilisé de manière très percutante pour accroître les investissements dans les infrastructures qui font cruellement défaut aux Premières Nations et aux autres communautés autochtones. Ce concept, de même que celui de l'institut de l'infrastructure des Premières Nations, existe depuis quelques années, mais nous ne semblons pas réussir à tirer pleinement parti de ces revenus autonomes.

Pouvez-vous me dire si nous avons un plan afin d'utiliser le plein potentiel de la monétisation et de l'institut de l'infrastructure des Premières Nations pour combler les lacunes en infrastructure?

**L'hon. Patty Hajdu:** Permettez-moi de vous dire que dans les réunions auxquelles j'ai participé au cours des premiers mois de mon mandat de ministre, j'ai trouvé que le Conseil de gestion financière des Premières Nations était l'un des plus impressionnants au chapitre du travail accompli avec les communautés des Premières Nations pour stimuler le développement économique.

Oui, j'ai demandé à ma sous-ministre — et je sais qu'elle avait déjà cet élan avant moi — d'être très dynamique pour soutenir le

travail du Conseil de gestion financière des Premières Nations et l'accélérer.

Peut-être que la sous-ministre Fox pourrait nous en parler un peu.

**Le président:** Soyez très brève, s'il vous plaît. Nous avons déjà dépassé les cinq minutes.

**Mme Christiane Fox:** Pour ce qui est de la monétisation, par exemple, notre direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits a établi des pouvoirs et des modalités de programmes favorables pour permettre aux diverses Premières Nations de monétiser les paiements de transfert à long terme auprès des institutions financières. Cela inclut l'Administration financière des Premières Nations.

Cela fait partie des changements que nous essayons d'apporter sur le plan de la monétisation.

**Le président:** Merci, monsieur Vidal.

Madame Atwin, vous avez cinq minutes.

**Mme Jenica Atwin (Fredericton, Lib.):** Merci, monsieur le président.

Merci à nos ministres et aux membres de leur équipe de se joindre à nous aujourd'hui.

Je vais commencer par vous, monsieur Vandal. Vous avez mentionné le besoin d'une éducation de grande qualité. Cela m'a touchée droit au cœur, moi qui ai une formation d'enseignante. C'est un aspect qui, à mon avis, fait un peu défaut dans nos conversations sur les obstacles au développement économique.

J'aimerais que vous parliez un peu plus de la Stratégie pour la jeunesse autochtone à laquelle vous avez participé, et peut-être de façon plus générale de la nécessité d'une éducation de grande qualité pour les jeunes autochtones.

Merci.

**L'hon. Dan Vandal:** Nous savons tous que c'est un principe universel que la clé d'une meilleure vie est une meilleure éducation. Malheureusement, pour les nations et les peuples autochtones, les effets de la colonisation et de la politique gouvernementale visant à faire disparaître l'Indien de la personne ont eu des conséquences horribles sur le niveau d'instruction.

En tant que ministre des Affaires du Nord, je sais combien notre gouvernement est engagé. Premièrement, nous avons investi des dizaines de millions de dollars dans les budgets des dernières années. Il y a eu 13 millions de dollars sur cinq ans pour le Centre de recherche et d'apprentissage Dechinta et 26 millions de dollars sur cinq ans pour un nouveau bâtiment scientifique à l'Université du Yukon.

De manière tout aussi importante, il y a environ un an, nous avons créé un groupe de travail indépendant sur l'amélioration de l'éducation postsecondaire dans le Nord, dans la foulée du budget de 2019. Tous les territoires du Nord y sont représentés, y compris l'Arctique, le Nord du Manitoba et, je crois, le Nord de l'Ontario. L'objectif et le mandat de ce groupe sont de mener des consultations, de parler avec la fonction publique, de parler avec les éducateurs et de vraiment soumettre des recommandations à notre gouvernement sur ce qu'il faut faire pour améliorer les résultats en éducation postsecondaire dans le Nord. Cependant, il est difficile de séparer l'enseignement postsecondaire de l'enseignement primaire, parce que sans une bonne base, on ne peut pas avoir un bon système d'enseignement postsecondaire, donc tout est lié. Pour avoir une bonne base, il faut veiller à ce que la société génère de bons déterminants sociaux de la santé.

Il y a un besoin qui est évident, et c'est celui de la technologie. Si cette pandémie nous a appris quelque chose, c'est que nous avons besoin de connectivité partout au pays. Nous avons un Fonds pour la large bande universelle très ambitieux. Nous voulons que 100 % du Canada soit connecté d'ici 2030, si je ne me trompe pas. Cette connectivité est essentielle pour l'éducation, mais aussi pour la santé, pour des soins de santé à distance qui pourraient être très bénéfiques, et pour le commerce et les affaires. Nous en sommes dépendants maintenant.

Vous avez posé une question sur la Stratégie pour la jeunesse autochtone à Winnipeg. C'était il y a quelques années. L'idée principale était que la ville de Winnipeg était confrontée au vieillissement de sa main-d'œuvre. Nous avons une main-d'œuvre vieillissante d'un côté, et de l'autre, des jeunes autochtones, la population qui connaît la croissance la plus rapide à Winnipeg. Nous devons relier les deux au moyen de mentorat, de programmes de formation, d'accords de travail coopératif et de systèmes d'éducation. Je ne sais plus très bien où nous en sommes à cet égard, mais à l'époque, cela avait été accueilli positivement. C'est une chose que nous devons faire au pays.

• (1355)

**Mme Jenica Atwin:** Merci beaucoup.

Monsieur le président, combien de temps me reste-t-il?

**Le président:** Il vous reste environ 40 secondes.

**Mme Jenica Atwin:** Je saisisrai donc l'occasion pour vous remercier encore une fois pour toute l'information que vous nous avez transmise aujourd'hui.

Vous avez mentionné en particulier les exportations de bannique préemballée, donc je tiens à féliciter une entrepreneure locale d'ici, au Nouveau-Brunswick. Son entreprise s'appelle Jenna's Nut-Free Dessertery. Elle produit, entre autres choses, de la bannique préemballée du Nouveau-Brunswick. C'est une femme Wolastoqey, et je tiens à la féliciter de son bon travail.

Je tiens à vous remercier infiniment du temps que vous nous avez consacré aujourd'hui.

**Le président:** Merci, madame Atwin.

[Français]

Madame Gill, vous disposez de deux minutes et demie.

**Mme Marilène Gill:** Merci, monsieur le président.

La ministre Hajdu a mentionné que la COVID-19 avait évidemment affecté les entreprises autochtones. Sait-elle si elles ont été

touchées différemment des entreprises allochtones et, si oui, de quelle façon?

Par ailleurs, compte-t-elle faire une analyse différenciée pour savoir de quelle façon aider plus avant les entreprises autochtones en cas de crise comme celle que nous vivons encore?

[Traduction]

**L'hon. Patty Hajdu:** Merci beaucoup.

Je pense que la grande particularité des entreprises autochtones, c'est qu'elles ont souvent une assise financière beaucoup plus fragile que les autres. C'est la raison pour laquelle notre ministère a investi près de 900 millions de dollars — corrigez-moi si je me trompe, madame Fox — pour aider les entreprises autochtones pendant la pandémie de COVID-19.

Nous savions que plus nous pourrions aider ces entreprises, comme toute autre entreprise, au moyen de diverses mesures de santé publique, plus elles pourraient ressortir fortes à la fin et maintenir leur empreinte économique dans les collectivités et les régions qui ont déjà le plus de mal à établir cette empreinte au départ.

Par exemple, l'un des domaines dans lesquels les peuples autochtones étaient peut-être surreprésentés, ou à tout le moins dans lesquels ils ont été très touchés, c'est celui du tourisme. Beaucoup de communautés autochtones comptent beaucoup sur le tourisme pour leur développement économique. Bien sûr, le tourisme a grandement souffert de la pandémie.

[Français]

**Mme Marilène Gill:** Madame la ministre, pensez-vous qu'il y aurait tout lieu de faire une analyse différenciée?

Vous avez dit que leur empreinte économique était plus fragile, mais je pense que nous ne serions pas ici si elle ne l'était pas.

Il y a peut-être des choses à aller chercher un peu plus loin pour voir où nous pouvons venir en aide, de façon stratégique et insistante, aux communautés autochtones et à leur entrepreneuriat.

[Traduction]

**L'hon. Patty Hajdu:** Tout à fait, je pense que nous avons tout intérêt à comprendre les effets de la COVID-19 sur les entreprises et les communautés, parce que nous voulons tirer des leçons de ces expériences pour arriver à nous adapter encore mieux s'il devait y avoir une autre crise de la santé publique comparable à l'avenir.

Cela nous donne aussi une très bonne idée des forces et des aptitudes différentes des diverses communautés pour s'adapter, parce qu'il y a beaucoup de belles histoires de succès dans les communautés et les entreprises autochtones, comme allochtones; certaines ont su se réinventer rapidement, s'adapter très rapidement afin de poursuivre leurs activités dans ces circonstances difficiles.

• (1400)

[Français]

**Le président:** Merci, madame Gill, c'est tout le temps dont vous disposez.

[Traduction]

Madame Idlout, vous avez deux minutes et demie.

**Mme Lori Idlout:** [La députée s'exprime en inuktitut ainsi qu'il suit:]



C'est avec enthousiasme que je me joins à vous aujourd'hui, afin de discuter d'un sujet qui me tient particulièrement à cœur, c'est-à-dire le développement économique autochtone. Si je m'intéresse particulièrement au développement économique, c'est que j'ai rapidement compris, au cours de ma carrière, que c'est le principal outil à la disposition des communautés autochtones pour assurer notre émancipation et améliorer nos conditions de vie et le contexte psychosocial de nos membres. Malheureusement, même si le concept de développement économique peut paraître simple et applicable à tous, il est évident que, pour les communautés autochtones, il y a encore beaucoup de chemin à parcourir. Dans les prochains instants, je reviendrai donc sur ce qui constitue le sujet de cette rencontre, c'est-à-dire les obstacles au développement économique autochtone. Cela dit, j'aimerais d'abord démontrer que le développement économique est possible dans les communautés.

Lorsque je suis arrivé, en 2014, à Wemotaci, une communauté atikamekw de 2 000 personnes, pour occuper le poste de directeur général de la Corporation développement économique Nikanik, le portrait était sombre et nous partions de loin. À titre d'exemple, il n'y avait plus d'essence dans la communauté depuis plus de huit mois, et les résidants devaient s'approvisionner à La Tuque, donc à 115 kilomètres de distance. Enfin, pour l'ensemble de la communauté, qui n'avait ni plan, ni stratégie ni objectif de développement, le montant annuel des projets était d'environ 250 000 \$ et le budget de développement de 40 000 \$ couvrait à peine mon salaire. Des sociétés en commandite étaient en difficulté, le taux de chômage était très élevé et on comptait moins de 10 entreprises privées.

Il aura fallu qu'un nouveau conseil, ayant une vision claire du développement économique, soit élu pour mettre en marche la locomotive du changement et lancer de nouveaux projets qui répondaient principalement aux besoins essentiels de la communauté. Dans un premier temps, nous avons donc entrepris la mise en place de la fibre optique pour nous sortir de l'isolement, remis en état la station service pour assurer l'approvisionnement en essence, construit un centre d'affaires pour nos entrepreneurs, et, surtout, nous avons élaboré et mis en œuvre un plan de relance réaliste avec des objectifs clairs et réalisables.

Maintenant, grâce à ce plan, je suis fier de vous dire que nous avons redressé la situation et contribué à l'amélioration des conditions de vie de plusieurs membres de la communauté. À l'heure actuelle, on parle de projets totalisant 182 millions de dollars, d'un budget de 300 000 \$ destiné au développement économique, d'un nombre sans cesse croissant d'emplois stables, de 32 entrepreneurs privés et d'un taux de chômage qui a diminué. Le plan de relance nous a permis de rêver grand et de prouver à tous que, malgré les préjugés qui sont tenaces, nous sommes capables de réaliser des projets majeurs.

Puisqu'il est principalement question aujourd'hui des obstacles auxquels nous sommes confrontés, je vous énumérerai quelques aspects, qui, selon mon expérience, freinent le développement économique dans nos communautés.

La mise de fonds de 10 % nécessaire pour tout nouveau projet en contexte autochtone est une exigence des ministères fédéral et provincial qui ne tient véritablement pas compte de la capacité financière des communautés et des individus. Pour ce qui est de la recherche de financement auprès des institutions privées, sauf exception, celles-ci restent encore à ce jour méfiantes devant nos organismes.

La lourdeur administrative des gouvernements, tant québécois que canadien, est un frein réel qui compromet la réalisation de bon nombre d'occasions. Les programmes de la formation de la main-d'œuvre ne sont pas adaptés aux réalités des travailleurs potentiels. L'éloignement des communautés cause des coûts supplémentaires d'approvisionnement et des inégalités entre communautés en ce qui concerne l'accès aux programmes de financement et les montants alloués. L'exploitation des ressources naturelles est inéquitable.

Mon temps de parole est limité à cinq minutes, ce qui est vraiment trop court.

Je serai heureux de préciser chacun de ces obstacles lors de la période de questions.

Je terminerai en rappelant que nous, les Autochtones, avons une riche histoire de relations commerciales, et ce, depuis bien avant l'arrivée des premiers Européens sur nos territoires. Il nous appartient de retrouver nos réflexes passés et de construire ce que j'appellerai le « Autochtones inc. » de demain. Pour y arriver, il faut toutefois cerner et surmonter tous les obstacles qui se dressent sur notre route. Pour cela, les gouvernements, les institutions financières, la société civile et l'ensemble des instances qui interviennent se doivent de devenir des agents facilitateurs et de réels partenaires. C'est dans l'intérêt de tous.

*Tshinashkumitin.*

• (1410)

**Le président:** Merci, monsieur Jourdain.

[Traduction]

Je cède le microphone à Dawn Madahbee Leach.

Vous avez cinq minutes, madame Leach.

**Mme Dawn Madahbee Leach (présidente, Conseil national de développement économique des Autochtones):** [La témoin s'exprime en anishinaabemowin et fournit le texte suivant:]

Aanii - Biidaabin dezhnikaaz, jiijaak dodem, mnidoo mnising ndoonjibaa.

[La témoin fournit une version en anglais dont voici la traduction:]

Bonjour. Je m'appelle Soleil levant. Je viens du clan de la grue. Je demeure sur l'île Manitoulin, qui fait partie du territoire traditionnel de la nation anishinaabe.

[Traduction]

*Meegwetch* et merci de me permettre de m'exprimer aujourd'hui devant vous au sujet des obstacles au développement économique des Autochtones.

Je suis présidente du Conseil national de développement économique des Autochtones, une organisation apolitique créée par le ministère et chargée de conseiller le gouvernement fédéral sur les questions liées au développement économique des Autochtones.

Le Conseil a été fondé en 1990 et est formé de dirigeants d'entreprises et de communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis de tout le Canada. Pour vous aider dans votre travail, je vous invite à consulter le site Web de notre conseil, qui comprend notre série de rapports d'étapes sur l'évolution de l'économie des Autochtones à l'échelle nationale. Notre prochain rapport sera publié en 2023.

Je vous invite aussi à consulter notre rapport intitulé « Réconciliation : stimuler l'économie canadienne de 27,7 milliards \$ », ainsi que le rapport de 2019 de l'OCDE « Linking Indigenous Peoples to Regional Development », et la stratégie économique autochtone nationale pour le Canada, à venir. Si les recommandations de ces rapports étaient mises en œuvre, un grand nombre des obstacles économiques seraient levés.

L'ensemble de la population canadienne est maintenant plus au courant de la vérité sur le traitement par le gouvernement du Canada des Autochtones dans ce pays. Alors que les effets du colonialisme ont été dévastateurs pour la santé sociale, physique et mentale de nos communautés, l'un de ses objectifs les plus vils était l'exclusion délibérée des Autochtones de la distribution de leur part de richesse de notre pays.

Je me dois d'insister sur le fait que les populations autochtones continuent de se heurter à des obstacles systémiques et institutionnels profondément ancrés dans le domaine juridique, dans le milieu de l'éducation, dans le secteur de la santé, ainsi que dans le paysage gouvernemental et économique du Canada.

Pour que le gouvernement du Canada puisse réparer ces dommages, il faut comprendre que la réconciliation sera impossible sans des économies autochtones dynamiques, caractérisées par l'autosuffisance économique et l'égalité socioéconomique avec le reste du Canada.

Les études prouvent à l'envi que, lorsque les communautés autochtones prospèrent, leur région prospère aussi. Il suffit d'examiner les récents rapports dans lesquels sont décrites les contributions annuelles de milliards de dollars des Autochtones aux économies du Canada atlantique, du Manitoba et de l'Alberta. Si les Autochtones bénéficiaient des mêmes niveaux de scolarité, de revenu et d'emploi ainsi que des mêmes possibilités commerciales que les autres Canadiens, le PIB augmenterait d'un montant allant de 30 à plus de 100 milliards de dollars par an.

En plus des rapports mentionnés, nous recommandons des solutions qui peuvent ouvrir la voie vers la réconciliation économique.

Premièrement, s'assurer que le plan de mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones est élaboré conjointement avec des Autochtones.

Deuxièmement, reconnaître officiellement nos compétences et les cadres juridiques que nous concevons afin de superviser le développement de nos territoires et d'y participer.

Troisièmement, appuyer la mise sur pied d'institutions dirigées par des Autochtones qui aident à renforcer la capacité économique autochtone, à mettre en commun les pratiques de pointe ainsi qu'à offrir des programmes et des services. On travaille déjà à des institutions pour les infrastructures communautaires et l'approvisionnement auprès des entreprises autochtones.

Quatrièmement, soutenir le réseau des institutions financières autochtones en leur fournissant des capitaux pour appuyer la croissance et l'expansion du secteur des entreprises autochtones, accroître les occasions d'emploi, leur permettre de fournir des prêts hypothécaires, et contribuer à réduire l'arriéré de logements pour les Autochtones que l'on connaît actuellement.

Cinquièmement, accroître le financement pour le développement économique et commercial autochtone à 10 % du total des dépenses que le gouvernement du Canada consacre aux Autochtones, en par-

tie pour compenser les insuffisances de financement passées, et pour souligner le fait que chaque dollar dépensé pour le développement économique des Autochtones permet de générer d'importants avantages communautaires et sociaux et d'améliorer les économies régionales dans l'ensemble du Canada.

Enfin, mettre en œuvre la stratégie économique nationale autochtone pour le Canada, qui sera bientôt rendue publique et qui est le fruit de la collaboration entre plus de 20 organisations autochtones nationales. Il s'agit de notre vision de la réconciliation économique. Cette stratégie est fondée sur les quatre piliers stratégiques que voici: les gens; les terres; les infrastructures; les finances. La stratégie comprend des appels à la prospérité économique et s'adresse à tous les niveaux de gouvernement, aux grandes entreprises canadiennes, aux petites entreprises, à toutes les institutions partout au pays et à nos propres gens.

• (1415)

En conclusion, vous avez une occasion de contribuer à éliminer les obstacles à l'inclusion économique des Autochtones. Pour mettre en œuvre les solutions proposées, vous devez corriger les disparités du passé, modifier les mentalités, démontrer de la volonté politique et effectuer de réels investissements financiers, sachant que toute la population du Canada y gagnera.

*Meegwetch.* Merci.

**Le président:** Je vous remercie beaucoup, madame Madahbee Leach.

Le troisième à prendre la parole sera M. Clint Davis, de la Nunasi Corporation.

Vous disposez de cinq minutes, monsieur Davis.

**M. Clint Davis (président-directeur général, Nunasi Corporation):** Je vous remercie, monsieur le président et honorables membres du Comité.

C'est un réel honneur de témoigner, et certainement en présence de ma chère amie Dawn Madahbee Leach et de M. Jourdain. Vous avez fait un excellent travail.

Je commencerai en vous fournissant des informations de base sur la Nunasi Corporation, après quoi je traiterai des trois obstacles qui, selon moi, contribuent de freiner la croissance des entreprises et des communautés autochtones.

Pour ma part, je suis Inuk, un Inuit du Labrador qui a l'honneur de diriger depuis deux ans la Nunasi Corporation, une société inuite renommée. Nunasi est une société formée d'Inuits de plein droit du Nunavut appartenant à deux associations inuites régionales et une société de développement régional inuite. Forte d'une telle structure, Nunasi appartient à tous les bénéficiaires individuels en vertu de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, dont un fait partie du Comité, il me semble.

Nunasi a une histoire fort intéressante. De fait, il s'agit de la plus ancienne société de développement inuite du pays. Elle a été créée en 1976 par Inuit Tapirisat du Canada, maintenant appelée ITK, pour assurer la participation des Inuits aux occasions économiques escomptées une fois que les revendications territoriales des Inuits auraient été réglées. Elle a contribué à une variété d'activités d'affaires dans diverses industries, et certaines de ces entreprises sont toujours en activité aujourd'hui. Nunasi a notamment investi dans des installations médicales situées à Ottawa, Winnipeg, Edmonton et Yellowknife. Ces installations, appelées « largas », offrent des logements sécuritaires et adaptés à la culture aux résidents du Nunavut ayant besoin de soins médicaux dans les hôpitaux du Sud.

Nunasi met aujourd'hui l'accent sur les services de santé afin de tirer parti de la réussite des largas; sur l'énergie, s'intéressant notamment au développement de l'énergie renouvelable au Nunavut; les infrastructures; les transports et les marchés fédéraux.

Je vais maintenant vous faire part de certaines de mes réflexions sur les obstacles, qui se manifestent notamment au chapitre de l'accès aux capitaux. Les entreprises autochtones et inuites sont très différentes de ce qu'elles étaient il y a à peine 20 ans. Les droits enchâssés dans les ententes modernes sur les revendications territoriales et la reconnaissance des droits autochtones dans la foulée de poursuites judiciaires à l'issue favorable permettent aux communautés autochtones de participer davantage aux activités de développement sur leurs terres traditionnelles.

Des expressions comme « obligation de consulter » et « consentement préalable libre et éclairé » sont devenues monnaie courante dans certaines industries. Les ententes sur les répercussions et les avantages présentent de multiples avantages aux communautés autochtones, notamment sous la forme de formation, de perfectionnement, d'emplois et de contrats d'acquisition. Certains projets permettent aux communautés et aux sociétés de développement autochtones d'être en partie propriétaires du projet ou d'un actif important.

Trop souvent, les communautés ne disposent tout simplement pas du capital financier nécessaire pour agir d'égal à égal avec leur partenaire. Les prêteurs traditionnels ne leur accordant généralement pas de prêt, elles doivent laisser passer l'occasion ou recevoir du soutien du partenaire ou d'une autre source à un prix souvent considéré élevé. Je pense que les sociétés d'État fédérales et d'autres institutions ont véritablement l'occasion de fournir ce capital à un taux raisonnable avec un mécanisme de prêt. Cela permettrait à la communauté de participer au projet et de bénéficier des avantages financiers plus tôt au cours du processus.

Pour ce qui est de l'approvisionnement social, le gouvernement fédéral a annoncé, le 31 janvier dernier, que Nasittuq, une entreprise appartenant majoritairement à des Inuits, avait remporté le contrat pour l'exploitation et l'entretien du Système d'alerte du Nord. Ce contrat d'une valeur de près de 600 millions de dollars s'étalera sur sept ans, et s'il est prolongé, il a le potentiel de s'élever à 1,3 milliard de dollars. Parmi les actionnaires inuits de Nasittuq figurent Nunasi et des sociétés de développement régional de l'Inuit Nunangat. Il s'agit d'une excellente nouvelle pour Nunasi et nos collègues et, à dire vrai, un exemple de réconciliation économique à l'œuvre.

Le gouvernement fédéral a pris un engagement de 5 % pour favoriser l'expansion des entreprises autochtones, ce qui pourrait représenter plus de 1 milliard de dollars annuellement. Maintenant que cet engagement est pris, j'encourage vivement le gouvernement

fédéral à le mettre en œuvre rapidement et à recourir une approche fondée sur les distinctions pour que les entreprises inuites en profitent.

Je recommanderais également que le gouvernement fédéral envisage d'offrir des incitatifs aux entreprises de compétence fédérale pour qu'elles élaborent de solides politiques d'approvisionnement avantageuses pour les entreprises autochtones. Comme nous l'avons constaté au pays, ce sont normalement chez les entreprises du secteur des ressources naturelles que les processus d'approvisionnement connaissent le plus de succès, ce qui est logique quand on pense à la nature de leurs activités dans les territoires traditionnels.

Cependant, ces pratiques exemplaires devraient s'étendre à d'autres entreprises de diverses industries. Les entreprises autochtones sont diversifiées et si l'occasion leur est donnée, elles combleront les besoins d'approvisionnement de ces entreprises.

● (1420)

Le dernier point que je veux soulever, monsieur le président, est celui des investissements en infrastructure.

En octobre 2020, Nunavut Tunngavik Incorporated, au Nunavut, a publié le rapport sur les lacunes en matière d'infrastructure au Nunavut, lequel met en lumière les déficits dans des domaines de l'infrastructure comme l'eau, le logement, le service à large bande et l'énergie fiable.

La communauté a besoin de ces éléments d'infrastructure de base pour créer un environnement propice à l'entrepreneuriat et pour attirer l'investissement. Ce rapport ne comprenait pas d'évaluation de coût, mais la plus récente annonce de financement du gouvernement fédéral au titre du Fonds d'infrastructure aux communautés autochtones de 4,3 milliards de dollars, dans le cadre duquel les Inuits ont reçu plus de 500 millions de dollars, constitue certainement un pas dans la bonne direction.

Dans un rapport publié en 2016, toutefois, le Conseil canadien pour les partenariats public-privé a évalué le déficit en infrastructure des Premières Nations à seulement 30 milliards de dollars. Sept ans plus tard, on ne peut que présumer que ce chiffre est plus élevé.

Inuit Tapiriit Kanatami a récemment calculé qu'il faudrait plus de 3 milliards de dollars pour combler les besoins de base en logements des Inuits.

Ainsi, quand on prend en compte le nombre de logements seulement et y ajoute le déficit en infrastructures des Premières nations, on peut aisément présumer que le déficit en infrastructure des communautés autochtones en général est probablement plus près de 60 à 70 milliards de dollars.

Si nous voulons abattre les obstacles au développement économique des Autochtones, nous devons veiller à ce que les communautés bénéficient des conditions propices à une économie qui fonctionne bien, et cela commence avec les infrastructures.

Je vous remercie de m'avoir accordé du temps aujourd'hui. Je répondrai à vos questions avec plaisir.

*Nakurmiik.*

**Le président:** Je vous remercie, monsieur Davis.

Nous allons maintenant procéder au premier tour de questions.

Madame Stubbs, vous disposez de six minutes.



**Mme Shannon Stubbs (Lakeland, PCC):** Je vous remercie, monsieur le président.

Permettez-moi de dire que c'est un plaisir d'entendre les messages puissants et inspirants de nos témoins.

Quel bonheur que vous ayez pu nous accorder du temps aujourd'hui.

Je représente une circonscription rurale du Nord-Est de l'Alberta et je suis très fière de représenter tous les électeurs de Lakeland, y compris les neuf communautés autochtones et métisses, avec lesquelles je travaille régulièrement pour tenter de trouver des moyens concrets et tangibles pour faire exactement ce que vous proposez de faire aujourd'hui. Bien entendu, vous ne vous étonnerez pas que presque chaque communauté de ma région de l'Alberta travaille depuis longtemps en partenariat avec des promoteurs du secteur privé, des établissements universitaires et tous les ordres de gouvernement pour exploiter de manière responsable les ressources de la région, c'est-à-dire principalement le pétrole, le gaz et le pétrole lourd. On y trouve également les principaux entrepreneurs et propriétaires d'entreprise qui offrent des services à l'industrie.

Je suis toujours enchantée d'entendre des témoignages comme les vôtres sur la manière dont nous pouvons faire progresser la réconciliation économique. Les communautés que je représente m'inspirent. Elles créent des emplois, pas seulement sur leur population, mais aussi pour les gens de la région et de la province.

Je m'attaque à un grand nombre des défis que vous avez évoqués aujourd'hui. Il s'agit principalement de l'accès au capital, du renforcement des capacités dans les communautés pour qu'elles puissent participer efficacement au processus de réglementation, et du besoin que l'État honore ses obligations de mener des consultations bidirectionnelles dynamiques avec les communautés autochtones, plutôt que de simplement cocher des cases sur une liste au lieu d'envoyer des décideurs à la table, comme l'a fait remarquer le dernier témoin, afin de combler rapidement les besoins de base en infrastructure qui nuisent au développement des communautés autochtones.

Monsieur Jourdain, je pense que vous vouliez approfondir un peu les choses. Je ferai peut-être un deux pour un, puis chacun d'entre vous pourra répondre à ces questions à tour de rôle.

J'aimerais vous donner l'occasion de nous en dire plus à deux égards, soit sur les recommandations pour réduire l'aversion au risque de l'État ou du gouvernement et les multiples couches de bureaucratie qui peuvent l'être, et les recommandations sur l'accès au capital.

• (1425)

[Français]

**M. Adam Jourdain:** Je vais d'abord répondre à votre deuxième question.

En fait, des outils existent déjà. La Loi sur la gestion financière des premières nations nous permet de déroger à la Loi sur les Indiens, mais uniquement sur le plan financier. À Wemotaci, nous avons décidé d'adhérer à cette loi, qui nous permet d'obtenir des capitaux, mais seulement par l'entremise de l'Autorité financière des Premières Nations. Nous avons alors accès à des liquidités nous permettant de développer certains projets, et ce, grâce à des taux d'intérêt avantageux. Le dernier taux d'intérêt qu'on nous a accordé se situait autour de 2,3 %.

Il faut dire que les institutions bancaires ou financières sont toujours réticentes à nous accorder du financement, même si nous avons adhéré à cette loi. Nous devons toujours nous justifier, et cela constitue un obstacle. Pourtant, nous avons d'excellents projets qui tiennent la route et qui répondent aux objectifs de notre communauté.

C'est très difficile pour nous si les taux d'intérêt avoisinent les 7, 8 ou 9 % pour certains projets. C'était déjà un frein incroyable pour l'avancement des communautés, surtout des communautés éloignées comme celle de Wemotaci.

J'espère avoir répondu à votre question.

[Traduction]

**Mme Shannon Stubbs:** Je vous remercie.

J'inviterais les autres témoins à répondre également.

**Mme Dawn Madahbee Leach:** Je me ferais un plaisir de répondre aussi à vos deux questions.

J'ai été enchantée d'entendre mon bon ami Harold Calla parler de l'équilibre qu'il faut trouver entre la responsabilité fiduciaire du gouvernement et le fait qu'il est très réfractaire au risque. Selon moi, on peut contribuer à résoudre la question en soutenant l'établissement d'institutions autochtones. Nous devons être responsables de nos propres activités et de nos propres actions.

Je suis persuadée qu'il faut offrir du soutien, comme je l'ai indiquée dans une de nos recommandations, afin d'aider les institutions et les centres d'excellence dirigés par des Autochtones. Ce sont là des moyens cruciaux de contribuer à résoudre les problèmes d'aversion au risque du gouvernement quand il prend certaines décisions. Je pense que notre peuple est prêt et maintenant la capacité de s'attaquer à ces questions et de prendre lui-même ces décisions. J'appuierais sans réserve ce transfert de programmes, de services et de toutes les ressources nécessaires pour soutenir les institutions autochtones.

J'ai parlé du concept d'institut autochtone en matière d'infrastructure, dont il a été question plus tôt. Je pense qu'il s'agit d'un élément également essentiel pour combler nos besoins.

En ce qui concerne l'accès au capital, je pense qu'il faut comprendre certaines choses. Il existe au Canada un exemple de grande réussite que l'on ne trouve pas dans d'autres pays, et c'est celui des institutions financières autochtones. Ces institutions devraient être soutenues. Il n'en existe dans aucun autre pays, mais leurs capacités sont limitées. La plupart d'entre elles ne peuvent accorder que des prêts de 300 000 \$ tout au plus pour un projet. Eh bien, sachez que c'est le prix d'une pièce d'équipement. On ne peut même plus construire un édifice décent avec ce montant.

Il est donc crucial de disposer de plus de capitaux. Nous connaissons la réussite de ces institutions financières autochtones, qui ont pu injecter 3,3 milliards de dollars dans l'économie canadienne en investissant dans des entreprises autochtones et en appuyant le démarrage de nouvelles entreprises autochtones. Nous avons la capacité, mais nous devons résoudre toute la question de l'approvisionnement et des contrats dont nous parlons pour atteindre la cible de 5 %. Il faut qu'il y ait plus d'entreprises autochtones et que nous les aidions à renforcer leurs capacités pour qu'elles puissent participer efficacement à de nombreux marchés.

En outre, nous devons...

• (1430)

**Le président:** Je vous remercie, mais nous devons accorder la parole au prochain intervenant.

**Mme Dawn Madahbee Leach:** D'accord. Je suis désolée.

**Le président:** Il n'y a pas de mal. Je vous remercie beaucoup.

C'est maintenant M. Weiler qui a la parole.

Vous disposez de six minutes.

**M. Patrick Weiler (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, Lib.):** Je vous remercie, monsieur le président.

Je voudrais remercier tous les témoins de comparaître devant le Comité aujourd'hui et d'avoir déjà livré des témoignages fascinants.

Je m'adresserai d'abord à Mme Madahbee Leach. Juste pour faire suite à quelque chose que vous avez mentionné plus tôt, vous avez proposé, comme solution pour abattre les obstacles économiques actuellement en place, de reconnaître officiellement les compétences et les cadres juridiques des Autochtones. J'espérais que vous pourriez développer votre point de vue, en ce qui concerne notamment l'importance des ententes sur l'autonomie gouvernementale et les genres de changements qui favoriseraient la réconciliation économique.

**Mme Dawn Madahbee Leach:** Je peux vous donner un excellent exemple dans ma région. Les Premières Nations ont collaboré à l'élaboration d'un cadre juridique sur l'aquaculture dans notre région. Par exemple, certaines exploitations aquacoles appartiennent à des Autochtones, mais d'autres pas. Autrefois, avant l'instauration de ce cadre, on n'effectuait aucune surveillance ou ne rendait aucun compte aux communautés autochtones, qui dépendent pourtant des ressources hydriques qui les entourent. Grâce à ces cadres juridiques, nous bénéficions de l'acceptation sociale que nous accordons aux exploitations qui sont en activité dans notre région.

Ce cadre permettra notamment aux Premières Nations touchées par des activités, y compris leurs propres exploitations aquacoles, de délivrer des permis. Nous avons collaboré très étroitement avec les Premières Nations, la province de l'Ontario et Pêches et Océans Canada pour faire reconnaître ce cadre juridique. Je vous dirai que c'est très complémentaire aux exigences juridiques existantes des gouvernements provinciaux et fédéral. Ce cadre favorise réellement la participation des Autochtones à la concrétisation de leurs compétences et de leurs pouvoirs dans ce domaine.

**M. Patrick Weiler:** C'est absolument fascinant.

Vous avez également recommandé d'élaborer conjointement le plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Je me demande comment vous considérez que ces deux démarches vont en quelque sorte de pair, puisque plusieurs ordres de gouvernement peuvent travailler ensemble sur des questions comme celle-là.

**Mme Dawn Madahbee Leach:** Je pense que nous souhaitons une approche axée sur la collaboration. Nous proposons d'élaborer conjointement le plan de mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones parce que nous considérons qu'il est extrêmement important que nous y participions.

Cette déclaration comprend 13 références au développement économique, sans toutefois indiquer quoi que ce soit de précis à ce sujet. Les organisations autochtones nationales ont donc discuté en

semble de la manière dont nous pouvons réaliser et exploiter le potentiel de développement économique des Autochtones en contribuant à l'élaboration conjointe et en nous assurant de participer autant que nous le devrions à l'économie du pays. Je pense que c'est très important, voire essentiel d'agir ainsi dans l'avenir.

Nous avons beaucoup à offrir, et je pense que la stratégie économique nationale autochtone dont j'ai parlé nous aidera dans le cadre de cet exercice.

**M. Patrick Weiler:** C'est certain. Voilà qui m'amène en quelque sorte à ma prochaine question.

Vous avez énuméré tous les partenaires qui travaillent ensemble à cette stratégie économique nationale. À cet égard, avez-vous des observations ou des recommandations de haut niveau au sujet du gouvernement fédéral dont vous voudriez faire part au Comité?

**Mme Dawn Madahbee Leach:** Il me vient quelques recommandations à l'esprit. L'une consiste à accorder un droit de premier refus concernant la vente de toute propriété dont le gouvernement fédéral voudrait se départir pour que les Autochtones aient l'occasion de l'acheter et de faire partie de... Cela ouvrirait une porte quand nous avons ce genre d'initiatives en place.

Nous discutons de la création d'institutions, comme je l'ai souligné. Je pense que nous devons disposer de notre propre institution dans le domaine des acquisitions. Les Autochtones collaborent déjà à un plan d'affaires à cet égard pour que nous puissions prendre le relais et offrir de nombreux services gouvernementaux, nous doter d'une base de données certifiée sur les entreprises autochtones et aider nos entreprises à pouvoir participer plus efficacement à de nombreux marchés d'approvisionnement.

Nous envisageons d'établir un institut en matière d'éducation pour que nous puissions examiner les pratiques exemplaires adoptées au pays dans le domaine de l'enseignement et aider nos gens à acquérir des niveaux d'instruction plus élevés. Il existe encore des écarts notables entre les Autochtones et les Canadiens ordinaires au chapitre de l'éducation.

Nous parlons aussi de certaines des recommandations que j'ai déjà formulées. Il faut investir dans la réconciliation économique. La stratégie comprend plus de 100 appels à la prospérité économique.

• (1435)

**M. Patrick Weiler:** Je vous remercie.

J'aimerais poser ma prochaine question à M. Davis.

Vous avez souligné trois obstacles principaux sur lesquels nous devrions nous pencher ici. Le premier consiste à trouver une solution pour que les sociétés d'État fédérales puissent donner accès à des prêts à des taux raisonnables.

Dans ce contexte, pensez-vous à des sociétés d'État existantes ou à la création de nouvelles sociétés? S'il s'agit de sociétés existantes, j'aimerais savoir si vous avez recensé certaines de ces sociétés sur lesquelles nous devrions nous pencher.

**M. Clint Davis:** Lorsque je parle d'accès au capital, ce serait effectivement sous forme de prêts, mais cela concernerait les capitaux propres.

J'aimerais seulement faire un bref commentaire sur l'accès au capital. Autrefois, le trop grand nombre de collectivités et de sociétés de développement représentait un défi. Aujourd'hui encore, il est difficile pour les entrepreneurs autochtones d'avoir accès aux capitaux d'emprunt. C'est pourquoi les IFA dont Mme Leach parlait plus tôt représentent un élément fondamental de l'écosystème pour soutenir les entreprises autochtones, mais elles ont encore des plafonds. Cela représente un énorme défi.

Je pense qu'il y a là une occasion formidable, mais pas nécessairement pour la création d'une nouvelle société d'État. La Banque de développement du Canada est un très bon exemple. En effet, elle offre d'excellents services bancaires aux Autochtones, comme ce que l'on voit avec la Banque TD, la Banque de Montréal, la Banque Royale du Canada et la CIBC. Je pense qu'elle a fait un excellent travail pour fournir des capitaux d'emprunt aux collectivités et aux sociétés de développement et qu'elle a même pris des risques supplémentaires pour soutenir les entrepreneurs.

Maintenant que les collectivités envisagent de participer à des projets à grande échelle et même à moyenne échelle, ces types de capitaux propres sont essentiels. Ce n'est pas quelque chose de nouveau. Cela s'est même produit dans une autre province, à savoir l'Ontario, par l'entremise de la Loi sur l'énergie verte qui, selon moi, est un programme tout à fait brillant. Il s'agissait en fait d'une initiative du gouvernement de l'Ontario qui visait à obtenir l'engagement des Autochtones dans les projets liés à l'énergie verte. Ce programme offrait donc une garantie pour aider les institutions financières à prêter des capitaux qui permettraient aux Premières Nations et aux Métis de participer à ces projets. Je pense qu'une initiative de ce type offrirait d'énormes possibilités.

**M. Patrick Weiler:** Je vous remercie.

**Le président:** La parole est maintenant à l'intervenant suivant.

[Français]

Madame Gill, vous avez la parole pour six minutes.

**Mme Marilène Gill:** Merci, monsieur le président.

*Kwe, utshimau Jourdain.*

Je suis heureuse que tous les participants ici présents puissent nous éclairer davantage sur les façons d'éliminer les obstacles au développement économique des Premières Nations.

Monsieur Jourdain, je suis contente que vous soyez parmi nous. J'ai pour vous de l'admiration et de la reconnaissance. J'ai été heureuse de vous entendre parler d'Autochtones inc. Vous êtes un exemple en matière de renforcement de l'autonomie.

Vous avez parlé de la situation telle qu'elle était en 2014, lorsque vous êtes arrivé, et de la situation telle qu'elle est maintenant. Vous avez donc une expérience diachronique et très concrète du développement économique. Nous entendons trop rarement des témoignages de gens qui sont vraiment sur le terrain. Nous avons reçu des ministres tout à l'heure, bien sûr. Cela dit, vous enrichissez nos échanges aujourd'hui.

Vous avez mentionné que le temps à votre disposition pour faire votre présentation était trop court. En effet, j'aurais aimé que vous nous parliez plus en détail des aspects qui concernent le gouvernement fédéral. Je songe notamment à la question de l'éloignement géographique, qui est une réalité pour les Atikamekw, mais également pour les communautés de chez nous, dans la Côte-Nord. Vous avez mentionné la communauté de Uashat, à Sept-Îles, qui repré-

sente 15 % de la population de la ville, et ce nombre continue à croître, évidemment. On pourrait parler aussi de la communauté de Chisasibi. C'est le cas aussi en Abitibi. Bref, toutes les communautés sont touchées.

Je vous laisse nous en parler, monsieur Jourdain.

• (1440)

**M. Adam Jourdain:** *Tshinashkumitin*, madame Gill.

Pour tout projet de développement économique, qu'il s'agisse d'une station-service, de la construction de résidences ou de la construction d'édifices, c'est sûr que nous sommes désavantagés dès le départ, en raison des coûts exponentiels du transport et des matériaux. Un projet qui est réalisé dans la communauté de Wemotaci, dans celle de Chisasibi ou dans la Côte-Nord est d'emblée plus coûteux qu'un projet semblable réalisé à Montréal ou à Ottawa. C'est avec cette réalité que nous devons composer.

J'ai aussi parlé de la lourdeur administrative. Nous devons produire une demande, puis une autre, et encore une autre. De plus, le temps de réponse des divers ministères est très long. Nous sommes toujours en attente. Nous ratons donc des occasions incroyables parce que nous ne disposons pas de tous les outils nécessaires. Il nous faut des subventions et des programmes afin de pouvoir fonctionner adéquatement et faire de la construction, qu'il s'agisse de développement économique ou résidentiel.

En fin de compte, nous sommes dépendants de la machine fédérale. Est-ce que cette machine peut décentraliser certains pouvoirs? C'est une question qu'il faut se poser.

On parle également de la mise de fonds. Chez nous, les gens vivent pratiquement sous le seuil de la pauvreté, même s'ils travaillent au conseil. Tout à l'heure, une dame a parlé de résidences. Or, il est impossible pour les gens de Wemotaci de s'acheter une maison, étant donné le coût inabordable des matériaux. Tout le monde ne peut pas se permettre de construire une maison qui coûte 250 000 \$.

Il faut trouver de nouvelles façons de réfléchir. Cela se fait en collaboration avec les communautés autochtones, et non à Ottawa uniquement. Comme je le dis souvent, certaines communautés autochtones sont proches des villes, mais d'autres sont éloignées. Il s'agit de deux mondes complètement différents. Il est très important de comprendre cette réalité et de prendre cela en considération lorsqu'on accorde des fonds.

**Mme Marilène Gill:** *Tshinashkumitin*, monsieur Jourdain.

Vous avez abordé la question de l'éloignement géographique, celle de la mise de fonds et celle de la lourdeur administrative.

Vous avez également parlé de la méfiance dont font preuve les divers bailleurs de fonds. Pourriez-vous nous parler davantage des difficultés auxquelles vous faites face, sur ce plan?

**M. Adam Jourdain:** Comme je l'expliquais plus tôt, à Wemotaci, le fait d'adhérer à la Loi sur la gestion financière des premières nations nous a permis de ne plus être assujettis à la Loi sur les Indiens, mais strictement pour les questions financières. Par contre, cela n'est pas toujours reconnu par les institutions financières, que ce soit des caisses ou des banques. L'Autorité financière des Premières Nations, qui est une entité autochtone, est la seule institution à reconnaître cela et à pouvoir accorder des prêts.



Le gouvernement du Canada a suggéré quelques approches raisonnables, par l'entremise de RNCan, sur ce qu'il faut faire en matière de soutien financier pour le renforcement des capacités et d'autres initiatives qui permettront de soutenir le développement de l'énergie verte. Dans de nombreux cas comme celui-ci, madame Idlout, une avalanche de demandes sont présentées dans le cadre d'un programme et nous tentons tous de respecter une échéance donnée, sans nécessairement tenir compte de la réalité du Nord.

Je pense que ce serait formidable si le gouvernement fédéral rassemblait les fonds qu'il consacre actuellement à l'énergie verte dans le Nord pour créer un fond très adaptable qui permettrait aux organismes autochtones et inuits de présenter des demandes de financement. Le fonds devrait avoir un horizon temporel beaucoup plus long pour veiller à ce que cet argent soit investi dans des projets fondamentaux qui présentent un excellent potentiel.

• (1450)

**Mme Lori Idlout:** Je vous remercie beaucoup.

Je vais maintenant poser une question de suivi aux trois témoins. J'aimerais savoir si vous connaissez tous la Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada. Ce matin, j'ai assisté à une conférence de presse avec Niki Ashton, ma collègue députée, qui propose d'apporter des modifications à cette Loi. J'aimerais que vous répondiez simplement par oui ou par non à cette question.

**Le président:** Le représentant de Nunasi pourrait peut-être répondre en premier.

**M. Clint Davis:** Excusez-moi, mais quelle était la nature de la modification à la Loi, madame Idlout?

**Mme Lori Idlout:** J'aimerais seulement savoir si vous connaissez la Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada.

**M. Clint Davis:** Oui, je la connais très bien, et je suis au courant des activités menées dans le cadre de cette Loi avec les collectivités autochtones de tout le pays. La réponse est oui.

**Le président:** Souhaitez-vous que le représentant de Nikanik réponde aussi à la question, madame Idlout?

**Mme Lori Idlout:** Oui, s'il vous plaît.

[Français]

**Le président:** Monsieur Jourdain, vous avez la parole.

**M. Adam Jourdain:** Je ne crois pas que nous connaissions ce programme, étant donné que nous sommes une petite communauté atikamekw. Par contre, nous aimerions bien obtenir les informations pertinentes pour pouvoir examiner cela.

[Traduction]

**Le président:** Madame Madahbee Leach, souhaitez-vous répondre à la question?

**Mme Dawn Madahbee Leach:** Oui, je connais également cette Loi. Comme je l'ai mentionné, nous espérons assister à la mise sur pied d'un institut national d'infrastructure autochtone — et nous espérons que cette initiative recevra du soutien — qui travaillerait en étroite collaboration avec les peuples autochtones et qui aiderait avec la mise en œuvre dans le cadre de cette Loi.

**Le président:** Votre temps est écoulé, madame Idlout.

Nous entamons maintenant la deuxième série de questions.

Si j'ai bien compris, monsieur Schmale, vous avez accepté de laisser M. Powlowski prendre la parole en premier, car il doit prendre l'avion. Est-ce exact?

**M. Jamie Schmale:** C'est exact, à condition qu'on nous laisse tout le temps qui nous était imparti, c'est-à-dire qu'on ne nous enlève pas de temps.

**Le président:** On ne vous enlèvera pas de temps.

**M. Jamie Schmale:** Je vous remercie.

**Le président:** Monsieur Powlowski, vous avez cinq minutes.

**M. Marcus Powlowski (Thunder Bay—Rainy River, Lib.):** Je vous remercie. Je remercie sincèrement les conservateurs de leur geste.

Je tenais à poser une question à M. Davis.

Si je ne me trompe pas, vous venez du Labrador. Si c'est le cas, de quelle collectivité venez-vous?

**M. Clint Davis:** Oui, je viens du Labrador. Je suis né à Happy Valley-Goose Bay, ma mère vient de Cartwright et mon père de Rigoulet, une collectivité inuite du Nunatsiavut.

**M. Marcus Powlowski:** J'aimerais revenir à un niveau plus fondamental, car nous avons des conversations érudites, ce qui est bien, car nous sommes membres d'un comité parlementaire et nous parlons de capitaux propres, de marchés publics et d'obligation fiduciaire, mais pour quelqu'un comme moi qui n'est pas économiste, parfois, tout cela ne veut pas dire grand-chose.

J'aimerais poser une question d'ordre général sur le Labrador. Si vous pouviez répondre en fonction du village de Nain, ce serait formidable, car j'ai travaillé là-bas pendant trois ans. J'ai trouvé que c'était une collectivité fantastique et j'ai beaucoup aimé cet endroit. J'y étais médecin. Toutefois, ce n'est pas une collectivité très prospère sur le plan économique et il n'y a pas beaucoup d'entreprises ou d'emplois.

Comme le dit notre collègue du Nord du Québec, tout coûte beaucoup plus cher là-bas. Lorsque je pense au Labrador et à toutes les collectivités qui sont éparpillées le long de la côte sans être reliées par des routes, et où tout coûte très cher, je me demande comment elles pourraient prospérer sur le plan économique.

Pourriez-vous résumer tout ce que vous avez dit au sujet du développement économique et des obstacles au développement économique, et m'en parler en fonction du Labrador et plus précisément, si possible, en fonction des collectivités situées au nord, notamment Nain, Hopedale et Davis Inlet? Qu'est-ce qui a bien fonctionné, qu'est-ce qui n'a pas fonctionné et quels sont vos espoirs? Si vous ne pouvez pas répondre en fonction de ces collectivités, veuillez me parler d'autres collectivités du Labrador.

**M. Clint Davis:** Je vous remercie.

On ne peut pas atteindre un niveau plus fondamental que celui des collectivités, et je vous suis donc reconnaissant de votre question.

Comme vous pouvez l'imaginer, il y a plus de 50 collectivités inuites d'un bout à l'autre du pays. Toutes sont isolées, sauf dans le Nord des Territoires du Nord-Ouest. Elles sont pratiquement toutes alimentées au diesel et n'ont pas d'accès, pour la plupart — si on exclut Tuktoyaktuk — ou ont un accès très limité en matière d'infrastructure routière, etc.

L'activité commerciale des collectivités inuites dépend, quant à elle, de la possibilité de présenter une demande dans le cadre de contrats fédéraux et de marchés publics fédéraux. Dans certaines collectivités, c'est le cas, par exemple dans les plus grandes collectivités autochtones de l'Inuit Nunangat, y compris Iqauait, et même Nain, d'ailleurs, où se trouve une présence fédérale. Le fait que nous venons de remporter le contrat du Système d'alerte du Nord est un exemple de notre présence sur le territoire et dans la région et de la possibilité de prospérer et de réussir en affaires.

L'autre élément essentiel, c'est l'infrastructure et la nécessité d'établir une infrastructure essentielle. Même si nous n'avons pas de route entre les collectivités, nous avons besoin de cette infrastructure supplémentaire pour les ports en eau profonde, ainsi que des transporteurs aériens et des pistes d'atterrissage essentielles pour assurer le transport des biens et des services.

Internet est à ce point omniprésent dans le monde que nous sommes nombreux à le tenir pour acquis, mais ce n'est pas le cas dans l'Inuit Nunangat. Soyons honnêtes, Internet peut être un outil indispensable dans le cas de certains types de biens et de services offerts par l'entremise d'une entreprise autochtone. La pandémie a prouvé que ce niveau d'activité commerciale peut avoir lieu pratiquement n'importe où. En effet, nous pouvons commander des choses et les recevoir tout en restant assis chez nous en pyjama.

Le fait de ne pas disposer de télécommunications et d'une connexion Internet de qualité, comme l'a mentionné Mme Idlout plus tôt — ou quelque chose comme cela, même si cela peut sembler un peu ambitieux —, a des répercussions profondes sur les petites entreprises et même sur le développement des sociétés dans ces régions.

• (1455)

**M. Marcus Powlowski:** Il est probablement impossible...

**Le président:** Il vous reste environ 20 secondes, monsieur Powlowski.

**M. Marcus Powlowski:** Quelle est votre demande principale sur le plan économique pour le Labrador?

**M. Clint Davis:** Nunasi représente le Nunavut, et je ne suis donc pas nécessairement ici pour vous transmettre la demande principale du Labrador, mais en ce qui concerne l'Inuit Nunangat, c'est l'infrastructure. C'est l'investissement essentiel dans l'infrastructure que tant de Canadiens tiennent pour acquis.

*Qujannamiik.*

**Le président:** Je vous remercie, monsieur Davis.

Je vous remercie, monsieur Powlowski.

La parole est maintenant aux conservateurs. Monsieur Shields, vous avez la parole. Vous avez cinq minutes.

**M. Martin Shields (Bow River, PCC):** Je vous remercie, monsieur le président.

J'aimerais également remercier les témoins d'aujourd'hui.

Monsieur Jourdain, vous avez utilisé le mot « indépendance ». Lorsque vous avez parlé de bureaucratie, le financement que vous avez reçu était-il axé sur les programmes?

[Français]

**M. Adam Jourdain:** Oui, il y avait certains programmes du fédéral, notamment pour des projets majeurs. Par exemple, nous

avons eu accès à du financement pour un projet de scierie qui a coûté 3 millions de dollars.

Il faut comprendre une chose, cependant: le montant annuel que le gouvernement fédéral accorde au financement de projets majeurs dans les communautés autochtones varie entre 15 et 20 millions de dollars, mais il existe plus de 200 communautés autochtones au Canada. Il est donc très difficile d'accéder à ce financement.

Alors, quand il s'agit de projets de 10 à 12 millions de dollars, cela représente beaucoup d'argent. Nous n'avons pas tous les éléments qui jouent en notre faveur pour réussir à obtenir les fonds dont nous avons besoin. C'est pourquoi il est important d'aider les communautés, non seulement en leur accordant une aide financière, mais en facilitant leur accès aux programmes.

[Traduction]

**M. Martin Shields:** J'avais besoin d'éclaircissements, et vous avez répondu que nous parlons de subventions.

Madame Leach, avez-vous remis les rapports que vous avez mentionnés au Comité?

**Mme Dawn Madahbee Leach:** Pas précisément, mais ils peuvent être mis à la disposition du Comité.

Nous avons parlé de fournir un résumé de la stratégie économique autochtone nationale qui sera bientôt publiée, et nous serons donc heureux de fournir certains de ces rapports.

**M. Martin Shields:** Veuillez le faire, s'il vous plaît.

Lorsque vous parlez d'une proportion de 10 % des dépenses fédérales pour les Autochtones, parlez-vous de subventions?

**Mme Dawn Madahbee Leach:** Il existe certainement un large éventail de programmes et de services, mais les dépenses pour le développement économique autochtone représentent actuellement un faible pourcentage des dépenses du gouvernement fédéral pour les Autochtones. J'ai entendu dire que de 2 à 4 % du total des dépenses du gouvernement fédéral pour les Autochtones visaient le développement économique autochtone.

• (1500)

**M. Martin Shields:** Est-ce que vous souhaitez que ces dépenses représentent une proportion de 10 %, et que ces fonds soient accessibles par l'entremise de demandes de subvention? C'est ma question.

**Mme Dawn Madahbee Leach:** Je comprends. Je pense qu'une partie peut être accordée sous forme de prêts. Nous offrons actuellement des programmes de prêts aux entreprises autochtones par l'entremise du réseau d'institutions financières autochtones, mais il serait également nécessaire d'offrir des programmes de subventions — il faudrait utiliser une combinaison de ces moyens.

**M. Martin Shields:** Il est entendu que cela signifie qu'il faut présenter une demande de subvention chaque année et que le financement est essentiellement accordé en fonction des demandes présentées, comme l'a dit M. Jourdain.

**Mme Dawn Madahbee Leach:** Il existe des projets à plus long terme.

Le Canada a besoin de nouveaux accords fiscaux. Encore une fois, je tiens à souligner à quel point il est important que les institutions autochtones participent à l'exécution de ces programmes à l'avenir.

**M. Martin Shields:** J'avais compris cela, mais vous comprenez où je veux en venir.

Monsieur Davis, lorsque vous parlez d'éléments financiers, parlez-vous de subventions?

**M. Clint Davis:** Non.

Je ne parlais pas nécessairement de subventions dans les recommandations que j'ai formulées. Je parlais de...

**M. Martin Shields:** Je sais que vous ne parliez pas de cela, mais je parle de ce que vous recevez actuellement du gouvernement fédéral. Présentez-vous des demandes de financement et recevez-vous des subventions?

**M. Clint Davis:** Parlez-vous de la Nunasi Corporation?

**M. Martin Shields:** Je parle de toute organisation à laquelle vous participez.

**M. Clint Davis:** D'accord. C'est une question intéressante.

Oui, nous avons déjà présenté des demandes de financement. Nous avons présenté une demande dans le cadre du programme ERITE, c'est-à-dire le Programme des énergies renouvelables intelligentes et de trajectoires d'électrification au Nunavut, afin de tenter de favoriser les occasions de développement sur le territoire. Nous avons reçu du soutien du gouvernement fédéral dans le cadre de la pandémie de COVID-19, comme toutes les autres entreprises du pays, et c'est donc...

**M. Martin Shields:** J'ai compris cette partie, mais si nous parlons d'indépendance et de finances... vous prenez les décisions, et nous avons entendu les déclarations de plusieurs témoins autochtones qui ont fait valoir que les subventions ne contribuent pas à atteindre l'indépendance. Pour ce qui est des décisions qui sont prises par les Autochtones, ils doivent recevoir les fonds et prendre les décisions — pas en accédant à des subventions rotatives ou en étant en concurrence avec d'autres pour les obtenir.

Je vais revenir rapidement à Mme Leach.

Préférez-vous du financement en bloc sans condition pour ces 10 %?

**Mme Dawn Madahbee Leach:** Oui. Comme je l'ai mentionné, je pense que nous avons désormais la capacité d'offrir nos propres programmes.

Une nouvelle entente financière est vraiment critique pour les programmes autochtones.

**M. Martin Shields:** Merci aux témoins.

**Le président:** Merci, monsieur Shields.

[Français]

Je cède maintenant la parole à Mme Gill pour deux minutes et demie.

**Mme Marilène Gill:** Merci, monsieur le président.

J'ai une question à poser à *utshimau* Jourdain.

Dans son allocution, il a parlé de plusieurs obstacles, mais il a également abordé la question des préjugés, et cela m'a interpellée. Il a mentionné que les préjugés tenaient au développement économique des Premières Nations.

J'aimerais savoir s'il peut nous en parler davantage, voire nous donner des exemples concrets de situations que lui ou d'autres personnes qu'il connaît ont pu vivre.

**M. Adam Jourdain:** C'est une bonne question.

À mon arrivée, en 2014, le développement économique de la communauté de Wemotaci était à son plus bas. Nous avons donc commencé à redresser la situation. Le préjugé à l'égard de notre communauté ne lui était pas favorable sur le plan des projets. Je peux vous dire que, lorsque nous avons présenté nos premiers projets, les gens riaient de nous pendant nos présentations. Pourtant, nous avions des projets bien conçus et des plans d'affaires élaborés par des experts, que nous avons pris le temps de bien relire. Cela a été un moment très difficile pour nous.

Au fil du temps, nous avons gagné en crédibilité auprès des institutions fédérales et provinciales, et même auprès des institutions financières. Aujourd'hui, lorsque nous déposons un projet, il est pris très au sérieux. Nous travaillons de façon professionnelle et nous produisons de très bons documents.

Malgré tout, il y a des préjugés et des craintes qui persistent. Nous le voyons même dans les taux d'intérêt que nous accordent les institutions financières. Il y a encore une certaine crainte, même si c'est un projet solide.

La question se pose: si un Autochtone déposait le même projet qu'un Autochtone, est-ce qu'on les percevrait comme s'il s'agissait de deux mondes différents? Il faut dire les vraies choses.

• (1505)

**Mme Marilène Gill:** Je vous remercie de le dire. C'est deux poids, deux mesures.

Y a-t-il des actions que le gouvernement pourrait faire pour atténuer ces préjugés tenaces, sinon les faire disparaître, comme nous le souhaitons tous?

Si Wemotaci est maintenant un exemple à suivre, d'autres communautés pourraient le devenir à leur tour.

Quelles actions le gouvernement pourrait-il faire à cet égard? Pouvez-vous nous en parler un peu?

**M. Adam Jourdain:** En fait, il y a des réglementations qui régissent les bandes, mais la Loi sur les Indiens représente un frein majeur. Je pense que M. Davis et Mme Madahbee Leach seront d'accord avec moi pour dire que la Loi sur les Indiens est un important frein au développement économique des communautés.

Je dirais aussi que l'exploitation des ressources naturelles qui se fait sur n'importe quel territoire partout au Canada est inéquitable. Nous n'avons pas nécessairement notre place dans l'exploitation des ressources naturelles. Pourtant, nous aimerions exploiter les ressources forestières, nous aimerions exploiter des ressources comme l'eau et le vent, mais c'est très difficile. Les programmes ne nous aident pas à aller au bout de nos rêves. Par exemple, j'aimerais bien que nous ayons sur notre territoire quatre ou cinq barrages que nous pourrions gérer nous-mêmes.

Il faut se tourner vers l'avenir. Pour ce faire, nous devons travailler ensemble et faire progresser le dialogue, comme nous le faisons aujourd'hui. Je vois l'avenir d'un bon œil.

**Le président:** Merci, monsieur Jourdain.

[Traduction]

Madame Idlout, vous disposez de deux minutes et demie.

**Mme Lori Idlout:** [La députée s'exprime en inuktitut ainsi qu'il suit:]











Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

---

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :  
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

---

### SPEAKER'S PERMISSION

---

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>